

# REUNION DEPARTEMENTALE 19 novembre 2020



# Ordre du jour

## 1. Offre ANFH

**Présentation des dispositifs d'accompagnement et formations proposés dans le cadre du PAR 2021, journées thématiques 2021**

**Recensement des besoins de formation des établissements**

## 2. Actualités réglementaires

**Remplacement de la notation par l'entretien professionnel à compter du 1er janvier 2021**

**Conseil en Evolution Professionnelle**

**Compte Personnel de Formation**

**Certification Qualiopi**

# 01

## Offre ANFH

# 01

## Les dispositifs d'accompagnement 1/3

Thématique		Public
Prodig	Vis ma vie de cadre	Personnel d'encadrement
	Fiabilisation et certification des comptes	Directions fonctionnelles et affaires financières
	Parcours découverte des Instances	Administrateurs ANFH
	Mission zéro risque !	IDE
	QVT : La Qualité de vie au travail	Acteurs politique QVT
	Série H	Personnel d'encadrement
	Soins sans consentement	Personnel en lien avec la thématique
	Troubles du comportement de la personne âgée	ASH, AS, IDE
Dispositif 4C	Sensibilisation	Tout public
	Aide au repérage	Personnel d'encadrement
	Parcours de formation agent	Agent concerné

# 01

## Les dispositifs d'accompagnement 2/3

Thématique		Public
GPMC	Accompagnement au développement du management des métiers	acteurs d'un établissement ou d'un groupe d'établissements
	Formation des encadrants aux entretiens pro et de formation	Personnel en situation d'encadrement
e-Multi +	Découverte des métiers de la FPH	Tout public
	S'identifier en tant qu'agent de la FPH	Tout public
	Cartographie de l'hospitalisation en France	Tout public
	Financement des établissements	Tout public
	Fonctionnement général de l'hôpital	Tout public
	Définir les étapes de sa carrière	Tout public
	Identifier ses droits	Tout public
	Le bulletin de salaire	Tout public

# 01

## Les dispositifs d'accompagnement 3/3

Thématique		Public
QVT	Mettre en œuvre une démarche QVT	Equipe projet RPS ou tout acteur impliqué
	QVT : La Qualité de vie au travail	Acteurs politique QVT
	Construire son plan d'actions de préventions des RPS	Equipe projet RPS ou tout acteur impliqué
	Mettre en œuvre une démarche de prévention des RPS	Equipe projet RPS ou tout acteur impliqué
	Encadrement de proximité, comment manager les RPS ?	Tout professionnel médical et non médical en situation d'encadrement
	Management : gérer ses émotions	Personnel d'encadrement
	Communication positive	Personnel d'encadrement
	Management bienveillant	Personnel d'encadrement
	Gestion du stress et prévention de l'épuisement professionnel	Tout public
I-Care	Démarche appréciative	
	Co-développement	

# 01

## Le Plan d'Actions Régional 2021

<b>Axe 1 : Qualité de Vie au travail, santé au travail et condition de travail</b>	17 formations et 2 dispositifs
<b>Axe 2 : Accompagnement des parcours professionnels</b>	7 formations et 1 dispositif
<b>Axe 3 : Adaptation aux actualités réglementaires / GHT</b>	11 formations
<b>Axe 4 : Ressources humaines / formation / management</b>	30 formations et 1 dispositif
<b>Axe 5 : Parcours patient et prise en charge</b>	45 formations
<b>Axe 6 : Administratifs / techniques / logistiques</b>	10 formations
<b>Axe 7 : Personnel médical</b>	4 formations : - Accompagnement du développement des compétences et des carrières - Connaître l'environnement institutionnel et comprendre ses évolutions - Construire un projet en équipe - Vie professionnelle en équipe hospitalière

Offre 2021	Formations gratuites	Formations payantes
Thématiques proposées	95	30
Thématiques retenues	67	20
Nombre de groupes prévisionnel	118	28

# 01

## Les actions d'animation 2021

- **Journée de sensibilisation aux modalités d'apprentissage à distance et offre ANFH**  
Public : Responsables et chargés de formation continue
- **Séminaire des responsables et chargés de formation continue** – 2 et 3 mars 2021  
Public : Responsables et chargés de formation continue
- **Manager en situation de crise**  
Public : toute personne en situation d'encadrement
- **La démocratie sanitaire**  
Public : tout agent des établissements du secteur de la santé mentale intéressé par le thème
- **Réunions départementales** – 16 - 18 et 23 novembre  
Public : Responsables et chargés de formation continue
- **Journée DPC** (contenu et public en fonction des difficultés constatées dans la mise en œuvre, au niveau réglementaire, opérationnel, technique...)
- **Ateliers de gestion administrative et financière** (conditions d'éligibilité, bonnes pratiques de remboursement, gestion des fonds, modalités de saisie dans GE...)
- **Journée thématique** : proposition de thème à transmettre à l'ANFH Alpes au plus tard le 31 décembre 2020

# 02

## Actualités réglementaires

# 02

## **Instauration de l'entretien professionnel, en lieu et place de la notation, pour l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires hospitaliers**

**Loi 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique – article 27**

**Décret n° 2020-719 du 12 juin 2020 relatif aux conditions générales de l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires de la fonction publique hospitalière**

## ENTRETIEN PROFESSIONNEL - FINALITÉS

L'entretien professionnel annuel vise à :

- analyser en commun le bilan des actions menées pendant l'année écoulée
- fixer les objectifs prioritaires pour l'année à venir

Il permet également à l'agent :

- de s'exprimer sur l'exercice de ses fonctions et son environnement professionnel
- d'exprimer ses souhaits d'évolution de carrière

## ENTRETIEN PROFESSIONNEL – IMPACTS / ENJEUX

L'entretien professionnel donne lieu, dans certains cas, à une appréciation particulière concernant les perspectives d'accès de l'agent au grade supérieur

⇒ Cette appréciation particulière est prise en compte lors de la mise en œuvre des orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours définies par **les lignes directrices de gestion**

Lorsque des régimes indemnitaires prévoient une modulation en fonction des résultats individuels ou de la valeur professionnelle, ces critères sont appréciés par l'autorité investie du pouvoir de nomination en prenant en compte le compte-rendu de l'entretien professionnel => **quid du mode de calcul de la prime de service ?**

...

**Journée de lancement pour Directeurs, professionnels RH, encadrants, représentants du personnel**

Format « conférence » + Format « ateliers »

**Accompagnement des évaluateurs**

Modules e-learning + formation modulaire en présentiel

Guide de l'évaluateur

**Accompagnement des évalués**

Application Mobile learning « se préparer à son entretien professionnel »

Formation

Guide de l'évalué

# 02 Le Conseil en Evolution Professionnelle

## Résultat questionnaire établissements 2019

# 02

## Les Résultats

Les grandes tendances	%
Etablissements ayant répondu au questionnaire	57%
Etablissements ayant défini en interne une politique de mise en œuvre du CEP	17 % des répondants
Etablissements dans lesquels cette politique de mise en œuvre du CEP est prévue pour 2020	17%
Etablissements dans lesquels les référents CEP sont identifiés	33%

# 02

## Priorités d'accompagnement demandées par les établissements

**FORMATION DES  
AGENTS EN CHARGE DU  
CEP**



**81%**

**DES OUTILS COMMUNS  
PARTAGES AVEC L'ANFH**



**72%**

**L'ANIMATION DU  
RESEAU DES  
CONSEILLERS ANFH ET  
ETS**



**39%**

# 02 Le Compte Personnel de Formation

## Rappel des textes

**Loi + Décret 2014 - Entrée en vigueur du CPF pour les salariés du secteur privé, au 1<sup>er</sup> janvier 2015**

### **Ordonnance du 19 janvier + Décret du 6 mai 2017**

Création d'un Compte Personnel d'Activité pour les fonctionnaires et agents contractuels de droit public, constitué

- Du Compte Personnel de Formation
- Du Compte d'Engagement Citoyen

### **Loi de transformation de la FP du 6 août 2019 + Décret du 17 décembre 2019**

Apporte certaines modifications concernant le CPF dans la Fonction publique

# 02 Les droits

2017	2020
<p><b>24 heures/an</b> jusqu'à <b>120 heures</b> puis <b>12 heures/an</b> jusqu'à un plafond de <b>150 heures</b>.</p>	<p><b>25 heures/an</b> dans la limite d'un plafond de <b>150 h</b> donc <b>6 années à temps complet</b> pour atteindre le <b>plafond des droits</b>.</p>
<p><b><u>48 h./an jusqu'à 400 h</u></b> pour les fonctionnaires de catégorie C, sans diplôme/titre pro. de niveau V enregistré au RNCP.</p>	<p><b><u>50 h./an jusqu'à 400 h</u></b> pour les fonctionnaires de catégorie C, sans diplôme/titre pro. de niveau 3 enregistré au RNCP. L'agent en fait directement la demande sur son compte personnel.</p>

# 02

## Le principe d'universalité

**Le CFP bénéficie à l'ensemble des agents publics civils, agents titulaires et contractuels (CDI ou CDD) relevant des dispositifs de la loi 83-634 du 13 juillet 1983 portant droit et obligations des fonctionnaires.**

## 02 Le principe de portabilité des droits entre secteur public et secteur privé

**Possibilité de conversion en heures des droits acquis en euros, et vice-versa, pour garantir la portabilité entre secteurs privés et publics.**

(Sera effective à compter du 01 juillet 2020)

Conversion :  
Une heure = 15€

Conversion laissée à  
l'initiative des personnes  
concernées sur leur portail  
« mon compte formation »

Peut être réalisée à tout  
moment

Fonctionnalité mise en place  
au 1er septembre 2020

# 02 Situation des agents en double activité

Activité principale

Dans le public  
conversion  
possible des €  
en heures

Dans le privé  
Conversion  
possible des  
heures en €

Quotité  
identique :  
au choix de  
l'agent

déclaration sur l'honneur auprès de la  
CdC confirmant la quotité identique entre  
privé/public

# 02

## Cas des agents privés d'emploi

**Prise en charge des  
frais de formation  
au titre de  
l'utilisation du CPF:**

- Par l'employeur public durant la période ouvrant droit à l'assurance chômage pour l'ancien agent
- Par le pôle emploi à la fin de cette période d'indemnisation

**Dans la pratique :**

- L'ensemble des demandeurs d'emploi, indépendamment de la nature de la personne qui les indemnise (employeur public ou pôle emploi) ou de leur précédent statut (salarié ou agent public), peuvent solliciter l'utilisation de leurs droits acquis au titre du CPF directement auprès de pôle emploi en prenant en compte l'objet de la formation et du projet professionnel qui le sous-tend à la condition que ces droits soient monétisés.



**Les employeurs publics sont invités à orienter les personnes à prendre contact avec Pôle Emploi en vue d'une prise en charge de leur demande**

# 02 Certification Qualiopi

## ➤ Historique

- Avant Data Dock : pas de réglementation Qualité
- Depuis la loi du 05/03/2014 : Data Dock
- Depuis la loi du 05/09/2018 : Qualiopi

## ➤ Introduction de 2 nouveaux acteurs dans le champ de la formation :

- ✓ France compétences : régule la qualité de la formation. Reconnaît et sélectionne les instances de labellisation pouvant délivrer la certification Qualiopi
- ✓ Comité Français d'Accréditation (COFRAC) accrédite les certificateurs : s'assure de leur compétence et de leur impartialité.

# 02 Certification Qualiopi

- **Mise en œuvre d'un référentiel qualité national publié le 09/07/2019 avec 7 critères qualité + 28 indicateurs (22 communs et 6 spécifiques ) pour les prestations d'actions de formation, qui s'appuie en grande partie sur le référentiel Datadock**
- ✓ **Publication d'un guide de lecture du Référentiel National Qualité**

# 02 Certification Qualiopi

## ➤ Procédure de certification

Elle repose sur des audits, selon des cycles de trois années. Elle comprend :

1. Un audit initial,
2. Un audit de surveillance,
3. En cas de demande de renouvellement

## ➤ Audit initial :

1. Choix d'un certificateur
2. Echanges et négociations pour la signature d'un contrat
3. Proposition par le certificateur d'une date de réalisation de l'audit
4. Plan d'audit ( planning détaillé du déroulement de l'audit)

## ➤ Durée de l'audit en fonction de trois paramètres clés:

1. Le chiffre d'affaires relatif à l'activité du prestataire
2. Le nombre de sites concernés
3. Le nombre de catégories d'actions à certifier